



QUESTIONS CGT DP DU 5 DECEMBRE 2017

- 1) Comment les salariés pourront-ils choisir entre les bulletins de salaire dématérialisés et/ou papier ? Y aura-t-il un formulaire pour que le salarié se positionne ?
- 2)
 - Quels sont précisément les salariés qui seront dotés d'un téléphone portable ?
 - Ces téléphones seront donc à usage professionnel ?
 - Ceux qui n'en seront pas dotés percevraient une prime de 10€ brut/mois : quelle en est la raison ?
 - La dotation du téléphone ou de la prime de connectivité se fera-t-elle sur le volontariat ?
 - Y aura-t-il un coût pour les salariés ?
 - La dotation d'un téléphone ou de la prime de 10 € viendra-t-elle en remplacement du remboursement du téléphone actuel dont bénéficient les salariés d'astreinte ?
- 3) Dans le cadre d'une agression verbale et ou menaces envers un salarié sur le terrain, existe-t-il un registre pour consigner les faits ?